



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



REPUBLIQUE DU GHANA
Freedom and Justice

« DECLARATION D'ABIDJAN »

**« LA CÔTE D'IVOIRE ET LE GHANA ENSEMBLE POUR FAIRE
FACE AUX DEFIS DE L'ECONOMIE CACAOYERE »**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Stratégique, qui lie la République de Côte d'Ivoire et la République du Ghana, les deux Chefs d'Etat, S.E.M. Alassane OUATTARA et S.E.M. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDU, ont eu une concertation consacrée à l'économie du cacao, dont les deux pays assurent 60% de l'offre mondiale.

A l'issue de leurs échanges, les deux Chefs d'Etat ont décidé de faire la déclaration intitulée « Déclaration d'Abidjan » :

- Considérant les fortes fluctuations des cours du cacao sur le marché international, marquées par une chute de l'ordre de 40 % en 2017 ;
- Considérant que cette baisse a eu un impact défavorable sur les revenus de plusieurs millions de petits producteurs de cacao, ainsi que sur les recettes budgétaires des deux pays ;
- Conscients de l'importance du cacao pour les économies du Ghana et de la Côte d'Ivoire ;
- Désireux d'accélérer la mise en œuvre de leur politique commune, visant à mieux défendre les intérêts des producteurs de cacao, ainsi que ceux des économies des deux pays.

Les deux Chefs d'Etat :

1. Réaffirment leur volonté de définir une stratégie commune, en vue de trouver une solution durable à l'amélioration des prix perçus par les producteurs de cacao de leurs pays respectifs ;
2. S'engagent à harmoniser leurs politiques de commercialisation du cacao ;
3. Conviennent d'annoncer chaque année, de manière concomitante et avant le début de la campagne, le prix aux producteurs ;
4. Conviennent d'intensifier la collaboration en matière de recherche scientifique sur la protection des plants de cacao, l'amélioration des variétés, notamment, d'adopter et de mettre en œuvre un programme régional de lutte contre la maladie du Swollen shoot ;

5. Affirment leurs engagements à transformer la majeure partie de leur production nationale dans leurs pays respectifs ;
6. Invitent le secteur privé, notamment le secteur privé africain, à investir massivement dans la transformation du cacao en Afrique ;
7. S'engagent à promouvoir conjointement la consommation du cacao sur les marchés locaux, régionaux et émergents ;
8. Décident que la concertation entre les deux pays sur la gestion de leurs filières cacao se fera de façon régulière.

FAIT A ABIDJAN, LE 26 MARS 2018

S.E.M. ALASSANE OUATTARA

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE**

**S. E. M. NANA ADDO DANKWA
AKUFO-ADDO**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DU GHANA**